PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Bordeaux, le 23 décembre 2010

UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

ALCYON Environnement Services à Saint Louis de Montferrand

FICHE DE SUIVI N°: 5442-520016-1-2
Référence Courrier: VF -UT33-EI-10-949

Affaire suivie par :

valerie.flour@developpement-durable.gouv.fr

Tél.: 05 56 00 04 78

Fax:05 56 00 04 57

Objet : agrément élimination pneus usagés

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

1. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Par bordereau cité en référence, Monsieur le Préfet de la Gironde sollicite l'avis de la DREAL Aquitaine sur les documents fournis par la société ALCYON Environnement Services.

Cette dernière demande le renouvellement de son **agrément pour le broyage et le cisaillage des pneus usagés**, en application des dispositions de l'arrêté du 23 juillet 2004 relatif à la communication d'informations relatives à la mise sur le marché et l'élimination des pneumatiques.

L'établissement initialement soumis à déclaration depuis 2004 bénéficie de l'antériorité pour ses activités de stockage (rubrique 2714.1- > 1000m³) et de traitement par broyage/cisaillage (2791.1 - > 10 t/jour) de pneumatiques, et qui sont dorénavant soumises à autorisation.

Les broyats de pneus non recyclables sont expédiés à partir du Port de Bordeaux vers des cimenteries principalement. Les pneus recyclables sont envoyés vers des filières de rechapage. La collecte, le tri et le traitement compte 36 salariés.

ALCYON Environnement Services dispose d'un agrément en cours de renouvellement concernant la collecte des pneus et d'un agrément relatif à leur élimination depuis 2005, objet du présent renouvellement.

Le dossier présenté le 16/11/2010 par la société ALCYON Environnement Services à Saint Louis de Montferrand comporte l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 8 décembre 2003 relatif à la collecte et l'élimination des pneumatiques usagés.

Les départements de provenance des pneus qui sont broyés chez ALCYON seront les suivants : la Gironde, la Charente, la Charente Maritime, la Corrèze, le Lot, le Lot et Garonne et la Dordogne.

2. CONCLUSION

Compte tenu des éléments exposés dans le présent rapport et des conditions d'exploitation convenables du site (inspection du 19/085/2008), nous proposons au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de se prononcer favorablement sur le projet de prescriptions joint en annexe.

En application du code de l'environnement (articles L124-1 à L124-8 et R124-1 à R124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public de ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site Internet de la DREAL.

L'inspecteur des installations classées,

Valérie FLOUR

PJ: projet d'agrément